

# ANIMATEUR OU ANIMATRICE ENFANCE-JEUNESSE

## ANIMATEUR OU ANIMATRICE ÉDUCATIF- ACCOMPAGNEMENT PÉRISCOLAIRE

L'animateur ou animatrice enfance-jeunesse et l'animateur ou animatrice éducatif-accompagnement périscolaire participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse. Il accueille, anime et encadre des groupes d'enfants en activités éducatives. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participation à l'élaboration du projet pédagogique
- Animation des activités et accompagnement des publics accueillis
- Prise en charge des enfants et encadrement des animations
- Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

### CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les animateurs et animatrices enfance-jeunesse et les animateurs et animatrices éducatifs-accompagnement périscolaire représentaient, répartis à part égale, 102 500 agents au 31 décembre 2012. Ces agents travaillent principalement dans les communes, les CCAS et les EPCI.

Sauf compétences spécifiques de l'animateur ou animatrice, les activités à risques font l'objet d'un encadrement réglementaire particulier imposant le recours à des prestations extérieures. Une majorité des agents travaillent à temps non complet (58 %).

### ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines de l'animation socio-éducative et culturelle, de l'enfance-jeunesse
- Conditions d'exercice réglementées
- Concours d'accès de la filière animation, catégorie B, cadres d'emplois des animateurs et animatrices territoriaux d'animation ; catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes territoriaux d'animation ; filière sportive, cadres d'emplois des éducateurs et éducatrices territoriaux des activités physiques et sportives ; catégorie C, cadres d'emplois des opérateurs et opératrices territoriaux des activités physiques et sportives

### ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

**Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :**

- le développement de projets contractualisés et transverses (aménagement du temps scolaire, citoyenneté et responsabilisation, prévention et politique de la ville, etc.) en lien avec les nouveaux projets de territoires (proximité et sectorisation, intercommunalité, développement rural, etc.) ;
- la réforme des politiques publiques (Éducation nationale, jeunesse, sport, politique de la ville, etc.) ;
- le développement de projets contractualisés et transverses dans le champ éducatif (projet éducatif de territoire, réussite éducative, etc.) ;

- la réglementation de l'accueil des jeunes, de la mise en œuvre d'activités et de la protection de l'enfance ;
- la réforme des programmes des écoles et du temps scolaire.

La réforme des rythmes scolaires a eu un impact sur la situation professionnelle des agents exerçant ces métiers. En effet, la tendance d'évolution en matière de répartition des compétences est à la mutualisation des compétences périscolaires avec un renforcement de l'offre en matière d'accueil et ce dans une logique de continuité éducative dans le cadre de projets pédagogiques. La situation des professionnels s'en trouve le plus souvent valorisée.

## PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le développement de projets contractualisés et transverses (projet éducatif local, réussite éducative, etc.) et la réglementation de l'accueil des jeunes, la mise en œuvre d'activités et la protection de l'enfance, encadrent toujours plus ces professions au plan réglementaire. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le temps d'accueil périscolaire est devenu plus conséquent et exigeant en termes de qualité, les animateurs et animatrices gagnent donc en professionnalisation et en nombre d'heures de travail.

### • SCÉNARIO 1

Malgré les restructurations institutionnelles à l'œuvre et les restrictions budgétaires, les collectivités maintiennent un fort niveau de prestations, en particulier en lien avec la réforme des rythmes scolaires ; ces métiers n'échappent pas à une logique de politique globale (projet éducatif de territoire) et donc à une réorganisation des activités en lien avec une professionnalisation des interventions. Cela peut alors participer à la résorption des 58 % de temps non complets et à leur titularisation (59,8 % d'agents non titulaires).

### • SCÉNARIO 2

Les changements induits par les recompositions territoriales et les restrictions budgétaires redéfinissent le cadre même de ces politiques d'accompagnement. Le désengagement des collectivités pourrait alors fortement impacter les effectifs et l'avenir de ces professionnels au sein des collectivités.

## REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

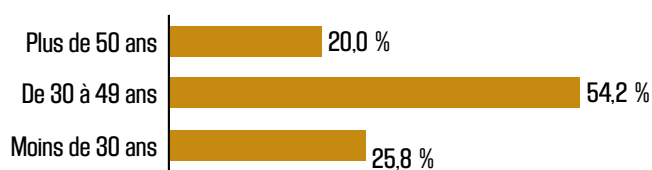
### • EFFECTIFS AU 31/12/2012

102 500 agents

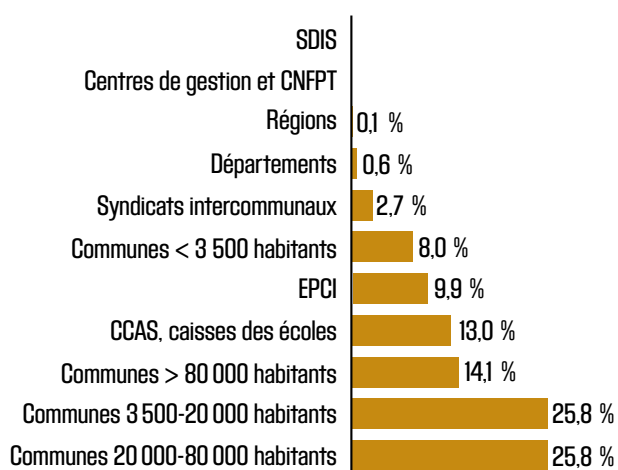
58 % d'agents à temps non complet

76,5 % de femmes (taux de 83,6 % chez les animatrices périscolaires)

### • STRUCTURE DES ÂGES



### • RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



### • STATUT

73 % d'agents de catégorie C

37,4 % d'agents titulaires

59,8 % d'agents non titulaires

### • ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **39 ans**

Part des plus de 55 ans : **9,5 %**

### • PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Jeunesse et animation	45 650	44,5
Affaires scolaires et périscolaires	31 150	30,4
Autres services	25 700	25,1